



Réunion d'information pour les associations environnementales de Corse le 13 décembre 2021

LUCCIANA & DISTANCIEL

Synthèse des échanges

Déroulement :



Dans le cadre de la préparation de la phase d'enquête publique du projet SACO13 prévue courant 2022, EDF et TERNIA ont souhaité échanger avec les associations de défense de l'environnement de Corse sur l'avancée du projet au cours de l'instruction réglementaire par les services de l'Etat et suite aux précédentes phases de concertation, d'études.

Cette réunion s'est tenue le 13 décembre 2021 dans les locaux de la station de conversion de Lucciana ainsi qu'en distanciel.

Cette synthèse reprend les principaux sujets abordés par les participants. Elle est publiée sur le site internet du projet : www.saco13.fr.

Participants :

- représentants d'EDF et de TERNIA
- représentants des associations : Le Garde, A Sentinella, ABCDE, ADN Passpartou, collectif des riverains de Furiani
- Bernard-Henri LORENZI, garant de la concertation désigné par la Commission nationale du débat public.

Les interventions :



En introduction, Bernard-Henri LORENZI, garant de la concertation, a rappelé que la poursuite de la phase de concertation était organisée de manière volontaire, une approche originale rarement mise en œuvre par les maîtres d'ouvrage qui n'y sont pas contraints.

Stéphane THIRIET, représentant EDF SEI, a ensuite présenté le projet, les résultats des études et les éléments principaux du dossier de demande d'autorisations. La réunion s'est déroulée en 3 temps :

1/ rappel des caractéristiques du projet

2/ description des types de travaux à réaliser sur la ligne SACOI existante

3/ présentation des principales décisions prises suite aux précédentes phases de concertation et description du contenu du dossier de demande d'autorisations et des principaux enseignements des études.

Un échange était initié avec les participants entre chaque temps de présentation.

Les échanges avec les participants :

1/ Sur les caractéristiques du projet

Les questions ont porté sur :

- la capacité de la future ligne (400 MW au total dont 100 MW destinés à alimenter la Corse et jusqu'à 150 MW en cas de besoin, notamment en cas d'avarie sur la liaison SARCO) ;
- et les échéances des travaux et notamment la dépose du tronçon de ligne aérienne entre Bastia et Lucciana qui pourra intervenir après la mise en service de SACOI3, soit à partir de 2025/2026.

2/ Sur les travaux à réaliser

Plusieurs précisions ont été demandées :

- sur la nécessité de fixer les câbles au fond de la mer lors de la traversée de secteurs de posidonies
- sur les modalités de dépose des pylônes entre Bastia et Lucciana (pylônes posés à terre, puis découpés avant d'être recyclés et arasement des fondations).
- sur la profondeur des forages dirigés aux atterrages et pour franchir certains obstacles (Le Golo) qui seront adaptés à chaque situation (moyenne à l'atterrage : 650 m de long sur 3 m de profondeur).

3/ Sur le contenu des études et du dossier de demande d'autorisations

Les associations présentes se sont fortement intéressées et questionnées sur ces sujets qui concernent les enjeux environnementaux du projet.

Sur les impacts sur la biodiversité sur terre : EDF a précisé que l'Évitement et la Réduction des impacts du projet ont prévalu dans sa phase de conception, notamment au niveau des secteurs à enjeux le long du littoral ou dans la traversée du Golo (passages en forage dirigé).

Sur le retrait du trait de côte lié au réchauffement climatique, notamment à Venzolasca : EDF précise que ce sujet est bien identifié et que les études d'exécution permettront d'intégrer cette problématique en sollicitant si nécessaire le BRGM. La chambre de jonction entre les câbles sous-marins et les câbles souterrains sera située en retrait de la plage dans le secteur de Cap Sud Village. De plus, l'aménagement dans ce secteur a été étudié en prenant en compte le projet porté par le Conservatoire du littoral sur la plage de Mucchiatana.

Sur la présence d'épaves en mer : la bande d'étude est suffisamment large pour permettre d'identifier les éventuelles épaves et de les éviter.

Sur la biodiversité marine, et notamment les herbiers de posidonies : la période la plus délicate est celle des travaux de pose des câbles ; elle ne dure que quelques semaines et devra prendre en compte à la fois les enjeux de biodiversité mais aussi les enjeux touristiques : ainsi, les travaux sont prévus hors période estivale à proximité de la côte. Ensuite, les câbles sont fixés au fond de la mer dans les secteurs de posidonies pour éviter le phénomène de dragage. Par ailleurs, on constate que les herbiers se développent naturellement au-dessus des câbles existants.

Sur le bruit des travaux en mer : EDF rappelle que les travaux de pose en mer sont limités dans le temps (quelques semaines) et qu'aucune tranchée ne sera pratiquée aux abords de la côte. Seul le bruit des moteurs des navires câbliers viendra ponctuellement se rajouter à celui des nombreux bateaux longeant les côtes corses tout au long de l'année.

Sur les travaux d'ensouillage des câbles au fond de la mer : dans les secteurs où le sol marin est meuble, les câbles seront ensouillés, et les sédiments se redéposent ensuite naturellement après la pose du câble.

Sur les enjeux avifaunes et la prise en compte des périodes de nidification : EDF confirme que le sujet est intégré aux études d'exécution afin par exemple d'envisager la mise en place de dispositifs avifaunes lorsque nécessaire, mais que l'analyse se doit d'être multicritères pour trouver le meilleur compromis. Certaines associations reconnaissent d'ailleurs que l'impact le plus important reste la pression touristique.

Sur l'option de déplacement du poste de transition plus au nord dans le secteur de Bonifacio : cette option envisagée dans un premier temps a été rejetée pour des raisons réglementaires précisées par les Services de l'État (loi Littoral). Les associations se félicitent de cette décision qui limite au mieux les travaux (maintien du poste existant) et évite de construire un nouveau poste électrique dans des secteurs à enjeux naturels. En conséquence, les pylônes existants seront maintenus en l'état, entretenus et consolidés si nécessaire.

Sur les travaux sur la ligne aérienne existante entre Lucciana et Bonifacio : sur l'ensemble de la ligne, les câbles seront remplacés par des câbles plus puissants mais aussi plus fins. Et seuls 19 pylônes devront être déplacés de quelques mètres (15 mètres en moyenne). Des études spécifiques ont été faites (démarche ERC : Eviter-Réduire-Compenser) pour trouver les meilleurs emplacements dans les secteurs concernés.

Sur le devenir des anciens câbles en mer et souterrains : c'est une question de rapport entre le bénéfice de les enlever et les impacts des travaux. Les câbles sont aujourd'hui enfouis au fond de la mer, recouverts par les sédiments, recolonisés par les posidonies... les retirer serait plus préjudiciable que les laisser tels quels, inertes et déconnectés du réseau.

Conclusion

Après avoir donné la parole au garant de la concertation, EDF et TERNNA concluent la réunion en rappelant les prochaines étapes du projet : des réunions d'information du public mi-février 2022, avant la phase d'enquête publique.